

EUROPE GUYANE

APP 2023

LÉROP LA KÉ ZOT



Fiche descriptive

AAP Energies renouvelables

**Objectif prioritaire 2 :
Europe plus verte,
résiliente et à faible
émissions de carbone**

Thématique : Développement d'installations photovoltaïques en autoconsommation individuelle en Guyane.

Tous les types de bâtiments (industriels, tertiaires privés, publics, neufs ou existants...).

Puissance maximale de l'installation : **300kWc**

**Priorité 2.1. : Accompagner
la Guyane vers une
économie décarbonée,
résiliente et à faible
impact environnemental**

Territoire : Tout le territoire guyanais

Bénéficiaires potentiels :

- Publics
- Privés
- Associations

**Objectif spécifique 2.2 :
Favoriser les énergies
renouvelables**

Taux de cofinancement FEDER maximum : 80 %

Enveloppe prévisionnel du projet en coût total : 40 000€ minimum



Etude de faisabilité obligatoire avec possibilité d'aide ADEME. La date limite de remise des réponses pour les études de faisabilités éligibles au fonds de l'ADEME Guyane est fixée au : **mardi 30 avril 2024 à 12h (heure de Guyane)**

**Vous avez des questions : fonds-europeens@ctguyane.fr
Pour en savoir plus sur nos financements : www.europe-guyane.fr**



- Le cahier des charges sera disponible le 1er décembre 2023
- Le dépôt de la demande de subvention est 100% dématérialisée (Sur rendez-vous un accompagnement au dépôt en ligne peut vous être proposé)

www.europe-guyane.fr



**Date de lancement de l'AAP :
1er décembre 2023**

**Date limite de réception des
candidature : 27 juin 2024**